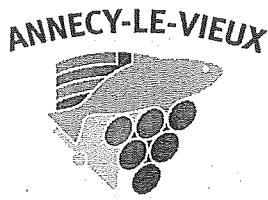


République Française  
Département de Haute-Savoie  
Ville d'Annecy-Le-Vieux



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANNECY-LE-VIEUX**

Séance du 17 décembre 2010

Le 17 décembre 2010 à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 décembre 2010, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard ACCOYER, Député-Maire.

Conseillers en exercice :

33

Présents : 23

Représentés : 7

Absents : 3

### **Etaient présents :**

Bernard ACCOYER, Guylaine ALLANTAZ, Françoise RAYOT, Marc CATON, Véronique CANET, Serge HAZARD, Odile MAURIS, Yvon BOSSON, Françoise CACCIAPUOTI, Pascal BASSAN, Denise DANJOU, Alain PITTE, Dominique CRESSEND, Philippe DUPANLOUP, Gilles CASTAGNETTI, Isabelle ASTRUZ, Jean-Michel JOLY, Olivier MONNIOT, Jean-Jacques PASQUIER, Marie-Claude MISCIOSCIA, Eric SERVEL, Georges VERNAY, Jean-Luc RAUNICHER

### **Ont donné pouvoir:**

Daniel VIRET pouvoir à Guylaine ALLANTAZ, Karen BORNACHI pouvoir à Isabelle ASTRUZ, Bruno BASSO pouvoir à Jean-Michel JOLY, Amel LAMNAOUER pouvoir à Dominique CRESSEND, Amandine DE NANTES pouvoir à Denise DANJOU, Guy GRANGER pouvoir à Françoise RAYOT, Murielle LAVOREL pouvoir à Françoise CACCIAPUOTI

### **Absents :**

Caroline LEGER, Nicole ANTHONIOZ , Florence MEYNIER

**Secrétaire de Séance :** Dominique CRESSEND

**N° 10.147**

**Objet : REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE**

N° 10.147

**OBJET : REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE**

L'Office National des Forêts a procédé à la révision du plan d'aménagement de la forêt communale d'Annecy-le-Vieux arrivé à échéance en 2010 et propose un nouveau plan d'aménagement pour la période 2010/2024 dont les données essentielles sont les suivantes :

- La forêt communale présente les caractéristiques suivantes :
  - Surface totale de la forêt communale : 296,90 hectares
  - Territoire communal de situation : ANNECY LE VIEUX
  - Surface boisée de la forêt communale : 296, 90 ha
  - 174,11 ha sont susceptibles de sylviculture et 122,79 ha sont occupés par des peuplements chétifs ou inaccessibles
- La forêt communale d'ANNECY LE VIEUX assure des fonctions :
  - de production de bois sur 207,31 ha dont 118, 41 ha à enjeu moyen
  - de protection physique contre les risques naturels sur 154, 79 ha
  - écologiques sur la totalité de sa surface dont 78, 95 ha à enjeux moyens
  - sociales sur la totalité de sa surface dont 185, 37 ha à enjeux forts et 11, 53 ha à enjeux moyens.
- La forêt n'est concernée par aucun statut réglementaire de protection d'ordre environnemental.
- Les principales orientations retenues dans ce plan sont :
  - la valorisation des seules surfaces à potentiel de production
  - l'application du traitement en futaie irrégulière des peuplements productifs (136,40 ha)
  - l'amélioration de la mobilisation des bois dans les zones difficiles d'accès ou ayant une forte sensibilité paysagère par le recours au câble forestier (65, 57 ha)
  - l'application du traitement en taillis de zones moins productives (38, 42 ha)
  - l'entretien des peuplements ayant une fonction de protection contre les risques naturels (23,14 ha)
  - l'absence d'intervention sur les peuplements de taillis les plus chétifs (91, 28 ha)
  - la création d'îlots de vieux bois afin d'améliorer la biodiversité (7, 66 ha)
  - la poursuite des actions d'équipement en matière d'accueil des différents publics fréquentant la forêt communale
- La partie en sylviculture sera composée à long terme des essences suivantes :
  - épicéa commun (29%), sapin pectiné (48%), hêtre (23%)

Pendant une période de 20 ans (2011-2030) :
  - 9, 00 ha seront parcourus en coupe de futaie irrégulière assises par contenance
  - 0, 30 ha seront parcourus en coupe de taillis assises par contenance

Le Plan d'Aménagement est consultable en mairie auprès de la Direction du Cadre de Vie et de l'Aménagement et un exemplaire complet a été remis à chaque chef de groupe.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'aménagement forestier de la forêt communale d'ANNECY LE VIEUX
- **VALIDER** les objectifs de gestion du document d'aménagement pour la période 2011/2030.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le : 20 / 12 / 2010 et de la publication le : 21 / 12 / 2010

Pour le Député-Maire  
et par délégation

Le Directeur Général des Services,



Marie-Liesse BASSET

Pour Extrait Conforme,  
Pour le Député-Maire  
et par délégation  
Le Directeur Général des  
Services,



Marie-Liesse BASSET